

# JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

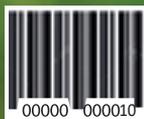
Guide  
pratique  
3/17  
ans

## Des activités toute l'année 2025/2026

▼  
Sport et loisirs, musique,  
arts plastiques

Quelles activités en dehors  
des temps scolaires ?

Zoom sur les médiathèques  
et ludothèques



[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

saint-herblain  
La Ville

# ESPACE familles

saint-herblain  
La Ville

Rapide et pratique, pour faciliter vos démarches en ligne

Mettez à jour votre dossier famille pour profiter des activités



## Cantine, périscolaire, stages sportifs, activités de loisirs...

- ▶ suivez instantanément vos réservations avec une visualisation globale du planning
- ▶ échangez en direct avec les services de la Ville via une messagerie intégrée
- ▶ mettez à jour votre dossier famille de façon dématérialisée
- ▶ inscrivez vos enfants aux activités à l'année ou ponctuellement
- ▶ inscrivez simultanément les fratries



[espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)



Saint-Herblain, Ville active, est engagée pour que les jeunes Herblinois puissent vivre et s'épanouir à la fois sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Tout est mis en œuvre pour faciliter la vie des familles et offrir des activités épanouissantes aux enfants et adolescents. Dans ce guide pratique, vous trouverez l'éventail des offres municipales en termes d'activités sportives, culturelles, ludiques, d'accueils de loisirs, d'offres de loisirs et de séjours d'été. N'hésitez pas à vous en saisir !

Bertrand Affilé  
Maire de Saint-Herblain  
Vice-président de Nantes Métropole

Guide pratique annuel 3/17 ans - 2025/26

Hôtel de Ville de Saint-Herblain  
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr

Directeur de publication : Bertrand Affilé, Maire  
Coordination : Audrey Gerbaud, responsable du pôle projets et supports de communication  
Maquette : Élodie Mamet  
Photos : Pexels, Shutterstock, Freepik

Impression :  
Offset 5 - 3800 ex  
Mai 2025



# Des activités toute l'année

pour les 3-17 ans

Guide pratique 2025-26

## Sommaire

<b>Des activités en dehors des vacances</b> . . . . .	4
Périscolaire, restauration, sport, musique, arts plastiques, arts numériques	
<b>Des activités à chaque période de vacances</b> . . . . .	12
Accueils de loisirs, séjours, offres de loisirs, stages découverte	
<b>S'inscrire aux activités</b> . . . . .	18
Modalités pratiques	
<b>Mettre à jour votre dossier famille</b> . . . . .	19
Modalités pratiques	
<b>Tarifs et calendrier en page centrale</b>	

## Le droit aux loisirs pour tous les jeunes

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. Elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers une démarche d'intégration en lien avec le projet de l'accueil de loisirs définie avec les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre au préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis·e en contact avec le ou la personne responsable de la structure afin de préparer au mieux son accueil.

## Une offre jeunesse soutenue par la CAF

La Ville de Saint-Herblain est soutenue financièrement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique, dans le cadre de son service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, de son offre de loisirs et des séjours organisés sur les temps extrascolaire.





# DES ACTIVITÉS en dehors des vacances

Zoom sur

NANTES  
DANS MA  
POCHE

Retrouvez les menus de l'école de votre enfant directement en ligne sur l'application « Nantes dans ma poche », ainsi que les alertes indiquant les perturbations possibles dans l'école de votre enfant. Rendez-vous sur : [metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poch](http://metropole.nantes.fr/nantes-metropole-dans-ma-poch)

## Le projet éducatif local (PEL)

Soucieuse du devenir de sa jeunesse, la Ville de Saint-Herblain développe une politique éducative ambitieuse favorisant la réussite des enfants et des jeunes.

Pour cela, la Ville s'est dotée d'un Projet éducatif local.

Ce PEL est le garant de la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (temps familial, temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et doit contribuer à réduire les inégalités éducatives.

À Saint-Herblain, il s'oriente selon trois axes :

- les espaces de l'enfant et du jeune
- les temps de l'enfant et du jeune
- une Ville partenaire de l'enfant et du jeune

L'intervention de la Ville dans le champ éducatif est légitimée par une volonté d'être aux côtés des différents acteurs éducatifs (famille, Éducation nationale, associations socioéducatives, culturelles, sportives...) afin de contribuer à la formation et à l'éducation du futur citoyen responsable, solidaire, acteur de sa cité et de sa propre vie.

Nos équipes éducatives se réfèrent à ce PEL et les activités sont encadrées par des équipes d'animation diplômées dans le strict respect de la réglementation.

1

UNE OFFRE  
AVANT ET APRÈS  
L'ÉCOLE

## Les accueils de loisirs périscolaires

De 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 30

Sortie des enfants, en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45, pour permettre la prise du goûter et le retour des enfants dans les locaux périscolaires ou en extérieur. Un accueil avant et après la classe pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le soir après la classe, un goûter équilibré en fonction du repas du midi est proposé.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'Espace familles (voir p.18-19), annulation ou modification possible jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

## La pause méridienne

De 11 h 45 à 13 h 45

Un repas équilibré, précédé ou suivi de temps libres ou d'activités. Avant la reprise de la classe, un temps de relaxation et de retour au calme est instauré afin de permettre aux enfants de retrouver une attitude et une écoute propices aux apprentissages.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'Espace familles (voir p.18-19) pour la semaine suivante avec possibilité de réservation, d'annulation, modification jusqu'à la veille 12 h (pour le lundi jusqu'au vendredi de la semaine précédente à 12 h).

## Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

Pour participer aux activités proposées par la Direction de l'éducation, votre enfant doit avoir son dossier à jour pour l'année scolaire (dossier famille).  
Détail p.19.

## La garderie du mercredi midi

De la sortie de classe à 12 h 30

Pour les enfants qui ne restent pas à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher à la sortie de la classe. La réservation est possible occasionnellement ou à l'année.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'Espace familles (voir p.18-19). Annulation possible jusqu'au jeudi 8h de la semaine précédente.

## L'accueil de loisirs du mercredi

Pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire

De 11 h 45 à 16 h 45 avec repas ou de 14 h à 16 h 45 sans repas. Arrivée possible à partir de 13 h 30 et départ jusqu'à 18 h 30.

Sortie des enfants en fonction de l'arrivée des parents à partir de 16 h 45.

• Un accueil de loisirs avec ou sans repas, dans l'école ou une école à proximité organisé chaque mercredi.

• Des activités éducatives, sportives, manuelles, culturelles selon le choix de l'enfant et encadrées par l'équipe d'animation.

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'Espace familles (voir p.18-19). Possibilité d'ajouter, supprimer ou modifier une réservation jusqu'au jeudi 8 h de la semaine précédente.

Passé ce délai, pas d'annulation possible. Toute réservation est définitive et facturée.

Ou, uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver sur l'Espace familles : retourner la fiche de réservation à la Direction de l'éducation, téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) ou sur demande à la Direction de l'éducation.

### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

## Les accueils de loisirs périscolaires et du mercredi

\*Ouvert le mercredi

### Jacqueline-Auriol \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 06 13 60 28 62  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 06 68 22 72 80  
33 rue des Calvaires

### Beauregard \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 36 87 84  
22 avenue de Beauregard

### Bernardière \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 43 67 83  
4 rue de Marseille

### Buzardières \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 24 95  
21 rue des Buzardières

### René-Guy-Cadou

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 24 91  
2 rue du Bois de Lagland

### Condorcet \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 26 54  
Rue du Tillay

### Crémetterie

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 36 24 54  
15 rue de l'École

### Françoise-Giroud

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 03 82 66  
5 chemin de la Solvardière

### Grands-Bois \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 25 27 01  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 51 83 80 75  
9 avenue des Grands-Bois

### Stéphane-Hessel \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 27 02  
2 rue Pauline Kergomard

### Joli-Mai

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 78 94 85  
66 avenue de Cheverny

### Nelson-Mandela \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 28 25 27 25  
3 rue du Danube

### Rabotière \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 03 81 19  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 28 25 24 98  
4 rue de Saint-Servan

### Sensive

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS) : 02 28 25 26 99  
Rue du Cantal  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2) : 02 40 95 06 33  
Rue de Gironde

### Soleil Levant \*

Maternelle - 3 à 6 ans (PS-GS)  
Élémentaire - 7 à 10 ans (CP-CM2)  
02 40 43 59 39  
38 rue de la Blanche



## École municipale des sports

### Enfants nés entre 2015 et 2021 (moyenne section au CM2)

L'École municipale des sports permet aux enfants nés en 2020 ou 2021 (de moyennes et grandes sections) de développer leur motricité (courir, lancer, sauter, attraper, s'équilibrer, rouler...) en pratiquant divers jeux et exercices en groupe. À chaque période, une nouvelle famille d'activité est à découvrir : gymnastique, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux collectifs, jeux de raquettes, activités de glisse...

Les enfants nés entre 2015 et 2019 (CP au CM2) ont, quant à eux, la possibilité de s'initier à différentes activités physiques au cours de l'année (ex : basket, handball, kinball, roller, tennis, badminton, gymnastique, athlétisme, jeux d'opposition, ultimate, course d'orientation...). Le but est de continuer à développer leur motricité en jouant collectivement, et de les aider à trouver une activité qu'ils auraient envie de poursuivre et d'approfondir en club.

Une séance d'une heure par semaine dans un équipement sportif herblinois :

- le mercredi en fin d'après-midi • le jeudi en fin d'après-midi
- le vendredi en fin d'après-midi • le samedi matin.

Horaires détaillés sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : pré-inscription sur l'Espace familles (voir p.18-19) ou à l'accueil du Carré des services du 10 au 29 juin 2025.

Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort. Après confirmation de la pré-inscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre.

Dès participation à une 2<sup>e</sup> séance, l'inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année.

En deçà des 28 séances dues, la Ville s'engage à rembourser les séances annulées. Ce remboursement s'effectue en fin d'année. Dans les cas de force majeure, de fermeture longue et non prévisible d'équipements (ex : événement climatique, crise sanitaire...),

donnant lieu à une annulation conséquente des activités annuelles pour une période indéterminée, deux cas de figure peuvent être mis en place :

- 1 • Après inscription définitive et avant règlement des usagers, la facturation peut alors intervenir à la fin de la saison, en année n+1, au prorata des séances dues.
- 2 • Après facturation et règlement des usagers, le remboursement des séances non réalisées s'effectue en fin d'année scolaire.

Aucun remboursement en cas d'abandon, sauf cas particuliers : déménagement de la famille, maladie grave de l'enfant (certificat médical à fournir), perte d'emploi ; ou cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville. Remboursement en déduction des séances réalisées sur présentation d'un justificatif et d'une demande écrite motivée. 7

### Enfants nés entre 2011 et 2015 (CM2 à la 3<sup>e</sup>)

À l'année, une offre sportive gratuite adaptée aux jeunes nés entre 2011 et 2015 est proposée pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives.

Plus de renseignements sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

### S'inscrire

En remplissant une fiche d'inscription directement sur les lieux de pratique.

## École de nage

### Enfants nés entre 2011 et 2019 (CP à la 3<sup>e</sup>)

Une fois par semaine, les cours sont dispensés dans les 2 piscines municipales pour les enfants nés entre 2011 et 2019. (Ernest-Renan ou Bourgonnière).

**Pour les enfants du CP à la 6<sup>e</sup>**  
Activités de familiarisation, apprentissage, perfectionnement.

**Pour les enfants du CM2 à la 3<sup>e</sup>**  
Activités de perfectionnement et approche des autres disciplines aquatiques.

Plus de renseignements sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

### S'inscrire

1 • Test de niveau à effectuer : rendez-vous directement dans les piscines sur l'une des dates indiquées pour effectuer le test : Ernest Renan : samedi 21 juin 2025 de 9h à 11h45, mardi 24 juin de 16h30 à 19h et mercredi 25 juin de 13h à 16h.

Bourgonnière : mercredi 25 juin de 13h40 à 16h et jeudi 26 juin de 17h30 à 18h10.

2 • Pré-inscription sur l'Espace familles (voir p.18-19). Scannez et déposez la fiche remise à l'issue du test de votre enfant : dans la rubrique « Mes démarches » puis « Mes documents » (en JPEG ou PDF).

3 • Confirmation de l'inscription, après tirage au sort sur l'Espace familles à partir du 2 juillet.



### DIRECTION DE L'ÉDUCATION

9 rue de Charente - 02 28 25 26 39  
[education@saint-herblain.fr](mailto:education@saint-herblain.fr)  
Mairie de Saint-Herblain  
Adresse postale :  
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex  
Ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 17 h (en continu)  
Mardi et jeudi de 9 h à 13 h (accueil sur rendez-vous possible dès 8 h)  
[espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

## MAISON DES ARTS



La Maison des Arts enseigne la musique, les arts plastiques et les arts numériques aux débutants et amateurs, à partir de 3 ans pour les musiciens et les plasticiens. La grande diversité des esthétiques abordées permet à chacun de découvrir et de pratiquer selon ses envies et quels que soient son âge et son niveau.

### Elle propose

- des interventions en milieu scolaire, périscolaire et en structures d'accueil de petite enfance
- des cours en musique, en arts plastiques et en arts numériques
- des CHAM\* voix (école Nelson-Mandela) et CHAM instruments (collège Anne-Frank)
- des équipements et un accompagnement en musiques actuelles
- un accompagnement aux pratiques amateurs
- des projets participatifs
- des stages artistiques

La Maison des Arts est réservée aux Herblinois pour les cours individuels de musique.

\* CHAM : Classe à horaires aménagés musique

## Des activités à l'année

### La musique

*Sur inscription.*

*Accessible à tous, à partir de la petite section (3 ans)*

Chanter et jouer ensemble, tel est l'enseignement de la musique à la Maison des Arts. Enfants, adolescents et adultes y apprennent à jouer d'un instrument, à chanter seul ou en groupe, et à pratiquer dans de nombreux ateliers et orchestres collectifs explorant des styles très diversifiés : classique, jazz, musiques du monde...

Un lieu est dédié aux groupes de musiques actuelles amateurs: Terminus 3.

Les groupes peuvent y répéter dans des studios accessibles 7j/7j de 9 h à 2 h du matin.

### Les arts plastiques

*Sur inscription.*

*Accessible à tous, à partir de la petite section (3 ans)*

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts plastiques explore de nombreuses formes comme la peinture, la gravure, la photographie, la sculpture, les assemblages, le dessin, la BD, les installations ou les possibilités numériques. Les cours sont collectifs et s'adressent à tous, débutants ou non. Les formats sont adaptés aux âges et disciplines enseignées.

### Les arts numériques

*Les cours d'arts numériques*

*Sur inscription. Accessible à tous, à partir du CE1 (7 ans).*

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts numériques mêle techniques traditionnelles et outils numériques au travers d'activités créatives où l'expérimentation et la découverte prennent une large place. Les domaines abordés peuvent être la retouche photo, l'animation 2D, le mapping, l'illustration numérique, le design graphique, le trucage vidéo...

*Programme consultable sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).*



### S'inscrire

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne. L'inscription est définitive à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Aucun remboursement n'est effectué en cas d'abandon sauf cas exceptionnels et sur présentation d'un justificatif (déménagement, perte d'emploi, maladie...).

Les activités à la Maison des Arts sont facturées au taux d'effort basé sur le quotient familial CAF (voir tarifs calendrier en page centrale).

Les activités peuvent être réglées en 10 fois par prélèvement automatique ou en une seule fois par tout autre moyen de paiement (paiement en ligne, carte bancaire, espèces, chèque vacances, chèque, pass Culture).

Retrouvez le calendrier des inscriptions et des ré-inscriptions sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).

## MAISON DES ARTS

26 rue de Saint-Nazaire - 02 28 25 25 80  
[maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)  
[maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr)

### Horaires périodes scolaires

Lundi : 14 h-19 h  
 Mardi, jeudi et vendredi : 10 h-12 h 30 et 13 h 30-19 h  
 Mercredi : 9 h 30-12 h 30 et 13 h 30-19 h  
 Samedi : 9 h-13 h

### Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14 h-18 h  
 Mardi au vendredi : 14 h-18 h (été)

La Maison des Arts est fermée pendant les vacances de Noël.

### 2 ANTENNES

Nord-Mandela - 3 rue du Danube - Quartier Nord  
 Bourg-Jacqueline Auriol - 25 rue des Calvaires - Quartier Bourg

### TERMINUS 3

3 rue Gustave Eiffel - Quartier Atlantique

## Calendrier

### Fermetures

Mercredi 23 juillet 2025 à 18 h  
 Réouverture mardi 26 août 2025 à 14 h

Samedi 20 décembre 2025 à 13 h  
 Réouverture lundi 5 janvier 2026 à 14 h

### Horaires d'été

Mardi au vendredi de 14 h à 18 h :  
 8 au 23 juillet puis du 26 août au 5 sept. 2025

### Réouverture aux horaires habituels

Lundi 8 septembre 2025

### Nouvelles inscriptions à l'année

Jusqu'au 16 juin 2025.

Réouverture des inscriptions, en ligne le 28 juillet.

Plus d'infos sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr).

### Ouverture des inscriptions aux stages artistiques

Lundi 22 septembre 2025

Lundi 19 janvier 2026

Lundi 16 mars 2026



Toute l'année, La Bibliothèque propose des animations autour du livre, du jeu et du cinéma. Elle programme également des rencontres avec des artistes et des performances dans les domaines des arts graphiques, de la danse et du théâtre. La programmation est disponible en ligne sur le site de La Bibliothèque.

### **Autour de la lecture et des histoires - À partir de 3 ans**

#### **Sur mon L**

Dans tous les équipements de La Bibliothèque  
Histoires et albums lus à haute voix.

#### **Des histoires en toutes langues**

##### **Bibliothèque Bellevue**

La Bibliothèque convie les parents et les enfants à lire et écouter des albums dans la langue de leur choix.

#### **Voyage à la découverte des sciences**

##### **Médiathèque Bourg**

Lectures, écoute et observation pour les petits curieux qui aiment comprendre le monde.

### **Autour du jeu - À partir de 3 ans**

#### **L'heure du jeu vidéo**

##### **La Ludothèque**

Découverte d'un jeu vidéo accompagnée par un·e ludothécaire.

#### **Jeux du moment**

##### **Dans tous les équipements de La Bibliothèque**

Retrouvez chaque trimestre une offre renouvelée de jeux, sur place dans les espaces ludiques du réseau.

#### **Soirées jeux**

##### **Médiathèque Bourg**

Des activités animées dans une ambiance conviviale.

#### **Quoi de neuf ?**

##### **La Ludothèque**

Découverte des dernières nouveautés en jeu de société pour petits et grands.

### **Autour d'une thématique - À partir de 8 ans**

#### **L'heure des p'tits curieux**

##### **Médiathèque Bourg**

Découverte scientifique par l'exploration de livres, jeux, applications ou par la manipulation.

### **Autour du cinéma - À partir de 3 ans**

##### **Médiathèque Charles-Gautier-Hermeland**

Projections sur grand écran d'un film issu de la collection de La Bibliothèque.

*Animations gratuites. Plus d'infos sur [la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)*



*Médiathèque  
Charles-Gautier-Hermeland  
Rue François-Rabelais  
02 28 25 25 25*

*La Ludothèque  
Le Grand B  
11 rue de Dijon  
02 28 25 22 93*

*Médiathèque Gao-Xingjian  
17 avenue de l'Angevinière  
02 28 25 25 50*

*Médiathèque Bourg  
Espace 126  
126 bd François Mitterrand  
02 28 25 25 28*

*Bibliothèque Bellevue  
Maison des Arts  
26 rue de Saint-Nazaire  
02 28 25 25 52*



### **Herbulles**

**Du 13 au 25 octobre 2025  
dans les équipements  
de La Bibliothèque  
et dans toute la ville.**

Le festival Herbulles est consacré à la bande dessinée et à l'illustration jeunesse. C'est l'occasion de voir des expositions, rencontrer des auteurs, pratiquer le dessin dans des ateliers et découvrir plein d'autres propositions surprenantes !

### **Expositions et installations**

**Tout au long de l'année,  
La Bibliothèque  
transforme certains de  
ses espaces pour vous  
proposer des expositions  
et des installations autour  
du livre, du jeu, des arts...**

Pour s'immerger dans d'autres univers, rencontrer des artistes, découvrir un livre.

### **Les Nuits de la lecture**

**En janvier 2026 dans tous les  
équipements de La Bibliothèque.**

À l'occasion de cet événement national, La Bibliothèque reste ouverte jusque tard dans la soirée et invite les familles à profiter d'un programme riche en surprises, placé sous le signe de la convivialité.

### **Le Festival des jeux**

**Du 14 au 21 février 2026  
Pendant les vacances de février  
dans tous les équipements  
de La Bibliothèque et dans  
toute la ville.**

Figurines ou motricité, jeux vidéo, jeux de société ou de construction, sur plateau ou grandeur nature, le Festival des jeux propose des espaces de jeu et des rendez-vous pour tous les âges et pour tous les goûts. Entièrement gratuit, c'est un temps de découverte, de rencontre et d'expression autour du jeu avec des animations dans les quartiers, un weekend ludique à la Carrière et un prix, le Double6, qui invite chacun à voter pour son jeu favori.

**LA BIBLIOTHÈQUE**  
[la-bibliotheque.com](http://la-bibliotheque.com)  
[la-bibliotheque@saint-herblain.fr](mailto:la-bibliotheque@saint-herblain.fr)



# DES ACTIVITÉS à chaque période de vacances

## 1 DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/10 ANS\*

**L'accueil de loisirs sans hébergement<sup>1</sup> de la petite section au CM2**  
Jusqu'à la 6<sup>e</sup> durant les vacances d'été uniquement

### Modalités

**Journée avec repas** de 9 h à 16 h 45 (arrivée possible à partir de 7 h 45 et départ jusqu'à 18 h).

**Après-midi sans repas** de 14 h à 16 h 45 (arrivée possible à partir de 13 h 30 et départ jusqu'à 18 h).

Sortie des enfants en fonction de l'arrivée des parents **pas avant 16 h 45**.

L'enfant est accueilli dans la structure de son choix.

### Des ALSH\* thématiques :

**ALSH et sports ou ALSH et activités artistiques sont proposés aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps.**

**La liste des structures ouvertes vous sera communiquée au moment des périodes d'inscription** (programme « Je suis jeune vacances » à disposition dans les lieux publics, les accueils périscolaires et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) avant chaque période de vacances).

Un circuit en car est organisé pour les enfants d'élémentaire.

**Contacter la Direction de l'éducation (page 6).**

\* ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : réservation sur l'**Espace familles** (voir p.18-19).

Possibilité d'ajouter, supprimer ou modifier une réservation **au plus tard 15 jours avant le premier lundi des vacances**.

**Passé ce délai, pas d'annulation possible. Toute réservation est définitive et facturée.**

**Ou, uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver sur l'Espace familles :** retourner la fiche de réservation à la Direction de l'éducation, disponible la plaquette d'activités vacances 3/17 ans ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

### Déclarer l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs

Signaler impérativement l'absence de l'enfant au plus tard avant 10 h le jour même de l'absence :

- à la Direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 (et non à l'accueil de loisirs)
- ou sur l'Espace familles, rubrique « Signaler une absence ».

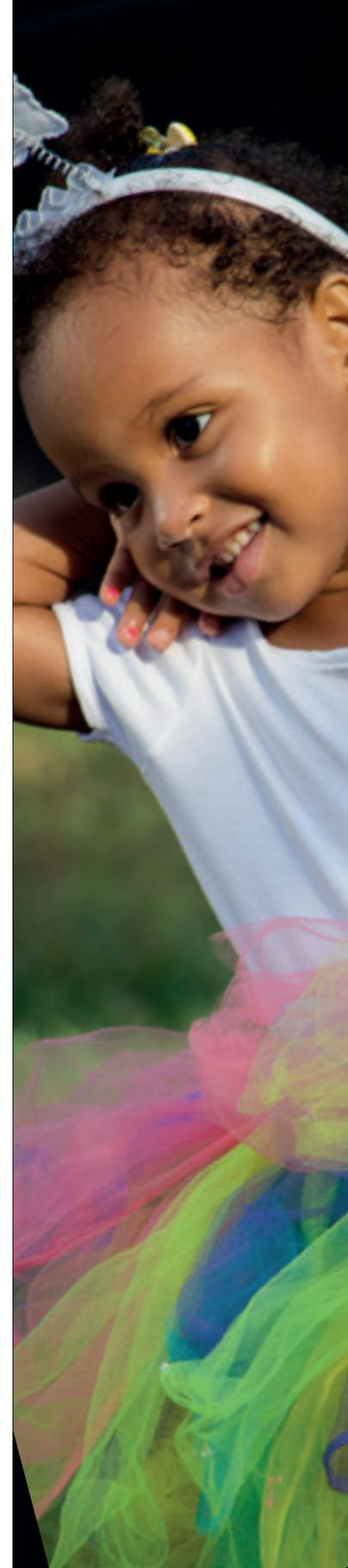
Fournir dans les 3 jours suivant l'absence un justificatif ou un certificat médical :

- en ligne sur l'Espace familles
- ou sur place auprès de la direction
- ou par courrier (cachet de La Poste faisant foi).

L'absence ne sera pas facturée qu'à cette double condition. Une absence non signalée est facturée, même avec un justificatif.

### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.



## 2 DES SÉJOURS D'ÉTÉ 5/17 ANS

### Les séjours de 5 ans révolus (grande section) à la terminale (17 ans)

Des séjours de vacances à dominante sportive, culturelles, nature avec des destinations variées sont organisés. Une offre de séjours est proposée dans la plaquette « Séjours d'été » (sortie 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars). Lors de l'attribution des places, une priorité est donnée aux familles Herblinoises.

#### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : pré-inscription sur l'**Espace familles** (voir p.18-19) pour les séjours 5-12 ans et 13-17 ans ou directement à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle pour les séjours 13-17 ans (deux choix de séjour). Proposition d'inscription définitive à l'issue d'un tirage au sort. La confirmation d'inscription à un séjour devra être adressée aux directions organisatrices\* au plus tard le 15 mai (dossier administratif). Le règlement devra être effectué en totalité au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2025. L'annulation à un séjour est possible mais doit être formulée par écrit auprès de la direction organisatrice.

En cas de désistement au séjour :

- avant le 15 mai, le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin, 50 % du séjour sera facturé ou remboursé à hauteur de 50 % en cas de paiement total de celui-ci (sauf exception ci-dessous).
- après le 1<sup>er</sup> juin aucun remboursement n'est possible (sauf exception ci-dessous).

En cas de désistement lié à une raison médicale justifiée par un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation des services, un remboursement du montant du séjour est possible.

Si l'arrêt ou l'annulation du séjour intervient sur décision de la Ville pour non-respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne sera appliqué.

En cas d'interruption ou d'annulation d'un séjour par la Ville, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés sera effectué.

\* Contacter la Direction de l'éducation (5-12 ans) ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (13-17 ans) (pages 6 et 7).



## 3 DES OFFRES DE LOISIRS 10/13 ET 14/17 ANS

### Les loisirs de 10 ans (6<sup>e</sup>) à 17 ans (terminale)

Cette offre de loisirs permet de découvrir, seul ou en groupe, un panel d'activités sportives, culturelles, artistiques, créatives... Une programmation à la carte est proposée à chaque période de vacances scolaires, à la journée ou à la demi-journée (sorties, visites, mini-stages, ...). Ces activités se déroulent dans les centres socioculturels de la Ville et aux alentours.

#### S'inscrire : loisirs 10-13 ans

Après la mise à jour de votre dossier famille : inscription sur l'**Espace familles** (voir p.18-19). Ou, **uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver sur l'Espace familles** : retourner la fiche de réservation à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services. Fiche disponible dans la plaquette d'activités vacances 3/17 ans dans les lieux publics de la ville, dans les services, ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr). La date limite d'inscription est fixée la veille à 12 h dans la limite des places disponibles. Certaines activités sont gratuites.

En cas d'annulation anticipée : demande par écrit **au plus tard le vendredi de la semaine précédent l'activité avant 12 h**, soit sur l'**Espace familles**, ou directement au Carré des services.

Une réservation ne sera pas facturée : en cas de maladie à réception d'un certificat médical, ou en cas de déménagement ou force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jours après le désistement, soit sur l'**Espace familles**, soit directement à la direction.

**Exemple** : pour les activités de la semaine 29, la date limite d'annulation est le vendredi à 12 h de la semaine 28.

La Ville s'autorise à annuler une activité :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard le vendredi de la semaine précédente à 17 h
- en cas de force majeure, (ex : événement climatique)

#### S'inscrire : loisirs 14-17 ans

Inscription simplifiée **via QR Code dans La Prog'** ou au Pôle jeunes du Carré des services. La date limite d'inscription est fixée jusqu'à 2 h avant le départ de l'activité dans la limite des places disponibles et sous réserve de fournir les documents nécessaires (autorisation parentale et fiche sanitaire fournies par la direction, règlement de l'activité le jour J, si payante). Tarification au forfait. Certaines activités sont gratuites. Annulation par écrit **au plus tard la veille à 12 h**.

Contacter la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



#### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

#### La Prog'

Le programme des 14-25 ans  
Loisirs • culture • formation  
projets professionnels • santé  
prévention • mobilité • bons plans...

À disposition dans les lieux publics et commerces de la ville, et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

# 4 DES STAGES SPORTIFS 6/10 ET 10/15 ANS

Les stages pour les enfants nés entre 2015 et 2019 (du CP au CM2) et les enfants nés entre 2011 et 2015 (du CM2 à la 3<sup>e</sup>)

## Stages 6/10 ans - enfants nés entre 2015 et 2019

Les stages sportifs se déroulent sur 2 à 5 jours (sauf jours fériés) avec un accueil de 8 h 30 à 17 h 15 (possibilité d'apporter son pique-nique à réchauffer sur place). Votre enfant pourra progresser sur un duo d'activités physiques qu'il pratique tous les matins de 9 h à 12 h (choisis au moment de l'inscription). L'après-midi est consacré à la découverte d'activités multisports qui peuvent varier en fonction des souhaits des enfants.

## Stages 10/15 ans - enfants nés entre 2011 et 2015

Les activités se déroulent l'après-midi de 14 h à 17 h. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Des stages aquatiques sont également proposés pour les 7-10 ans pendant les vacances scolaires (40 min par jour sur 5 ou 6 séances, hors jours fériés).

### S'inscrire

Après la mise à jour de votre dossier famille : inscription sur l'Espace familles (voir p.18-19).

Ou, **uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de réserver sur l'Espace familles** : retourner la fiche de réservation à la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle au Carré des services. Fiche disponible dans la plaquette d'activités vacances 3/17 ans dans les lieux publics de la ville, dans les services, ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr).

Annulation : demande par écrit dans un délai d'une semaine avant le début du stage sportif, soit sur l'Espace familles, soit directement auprès de la direction. Passé ce délai, le stage sera facturé.

La Ville s'autorise à annuler un stage sportif :

- en deçà d'un nombre minimum d'inscrits et au plus tard 8 jours avant la date du stage
- en cas de force majeure (ex : événement climatique)

Une réservation ne sera pas facturée : en cas de maladie à réception d'un certificat médical, ou en cas de déménagement ou force majeure à réception d'un justificatif dans un délai de 3 jour après le désistement, soit sur l'Espace familles, soit directement à la direction.

Contactez la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).



### Facturation unique

La facturation est groupée pour l'ensemble des réservations de la famille. Un paiement unique vous sera demandé à chaque échéance pour toutes les activités souscrites.

# 5 DES STAGES ARTISTIQUES À LA MAISON DES ARTS

## Les activités pour les vacances scolaires (sauf été et Noël)

Pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, la Maison des Arts propose des stages artistiques. Ces stages permettent de découvrir ou d'approfondir une pratique artistique en musique, arts plastiques ou arts numériques.

Ils se déroulent à la Maison des Arts ou à l'antenne Nord-Mandela du lundi au jeudi de 14 h à 17 h et jusqu'à 18 h le vendredi (un accueil est assuré jusqu'à 18 h pour les enfants inscrits en ALSH\*). Des stages à la journée mixant accueil de loisirs et pratique artistique sont également proposés. Les stages artistiques s'adressent aux enfants et adolescents.

### S'inscrire

L'inscription se fait en téléchargeant la fiche d'inscription sur [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et en l'envoyant par mail à [maisondesarts@saint-herblain.fr](mailto:maisondesarts@saint-herblain.fr)

ou en déposant la fiche d'inscription à détacher dans les plaquettes d'activités vacances 3-17 ans à disposition dans les lieux publics de la ville ou téléchargeable sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr), directement à l'accueil de la Maison des Arts à partir de la date précisée dans le calendrier central.

Un tirage au sort est effectué lorsque le nombre d'inscrits est supérieur à la jauge. Un mail de confirmation d'inscription, ou de positionnement en liste d'attente vous est alors adressé, accompagné d'une fiche sanitaire à nous retourner complétée et signée avant le début du stage (personne à contacter, allergies, observations éventuelles...).

Contactez la Maison des Arts (page 9).  
Voir tarifs calendrier en page centrale.

Retrouvez l'ensemble de l'offre des stages artistiques ainsi que le calendrier et le formulaire d'inscription sur le site [maisondesarts.saint-herblain.fr](http://maisondesarts.saint-herblain.fr) et dans les plaquettes d'activités vacances 3-17 ans.

\* ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement



### Ouverture des inscriptions aux stages artistiques

Lundi 22 septembre 2025  
Lundi 19 janvier 2026  
Lundi 16 mars 2026

## modalités pratiques S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS

### Plusieurs façons de s'inscrire aux activités



#### 1 En ligne sur l'Espace familles

Simple et confidentiel, l'Espace familles offre un espace personnalisé, pratique et sécurisé, accessible 24 h / 24.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr).
- Sélectionnez l'activité souhaitée parmi les offres de la Direction de l'éducation et la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle.
- Suivez la validation de votre demande d'inscription en consultant le « Calendrier des inscriptions ».

*L'inscription sur l'Espace familles sera possible sous réserve d'avoir mis à jour son dossier famille et que celui-ci soit bien complet.*

#### 2 Par courrier

Retournez l'inscription ou la fiche de réservation à l'activité directement par courrier postal aux directions organisatrices des activités. Vous trouverez au niveau de chaque offre proposée dans ce guide, la direction à contacter (pages 6, 7, 9 et 11).  
**Accueils de loisirs, loisirs 10-13 ans et stages sportifs : uniquement pour les familles n'ayant pas la possibilité de s'inscrire sur l'Espace familles.**

#### 3 À l'accueil des directions

- Pour les activités organisées par la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (page 7).
- **À noter : les préinscriptions aux cours collectifs de natation se font directement dans les piscines Renan ou Bourgonnière.**
- Pour une inscription aux activités de la Direction de l'éducation (page 6).
- Pour une inscription aux activités culturelles (musique, arts plastiques, stages artistiques, bibliothèque, spectacles...) s'adresser à la Maison des Arts ou La Bibliothèque en fonction des offres (pages 9, 11 ou 17).

**En dehors de l'utilisation de l'Espace familles, nous vous invitons à nous communiquer vos coordonnées mail pour bénéficier des informations municipales : newsletter, rappel des dates d'inscription, factures.**

Une seule condition :  
votre dossier  
« famille » à jour pour  
l'année scolaire  
2025/2026

### Des modes de paiement pour faciliter vos démarches, à privilégier

#### 1 Prélèvement automatique

Par mandat de prélèvement SEPA adressé, en fonction de vos choix d'activités, à chacune des directions organisatrices, avec un relevé bancaire (RIB).

Formulaire d'adhésion au prélèvement automatique disponible sur l'Espace familles. En cas de difficulté, contactez la Direction de l'éducation au 02 28 25 26 39, qui vous aidera à réaliser votre démarche en ligne. Le prélèvement SEPA s'effectue sur votre compte bancaire à la date mentionnée sur la facture.

#### 2 Paiement en ligne, sur l'Espace familles

Accessible 24 h / 24 et sécurisé, l'Espace familles facilite vos démarches et vous permet de régler avec votre carte bancaire via internet.

#### 3 Autres modes de paiement

**Les autres modes de paiement restent toutefois ouverts aux familles ne pouvant avoir recours à ces deux modes de paiement.**

- Carte bancaire et espèces : uniquement dans les établissements partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques et non plus auprès de la Direction de l'éducation. La liste des établissements sur : [impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)
- Chèques, chèques ANCV et CESU pour certaines activités\* : à déposer ou à envoyer par courrier à Trésorerie de Saint-Herblain, 39 place Pierre-Blard, 44800 Saint-Herblain.

\* Le CESU, possible pour certaines activités, est également accessible en ligne, en E-CESU. Plus d'infos sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr) rubrique « Actualités ».

Les familles sont invitées à être à jour de tout paiement avant toute nouvelle inscription aux différents services et activités proposés par la Ville.

## modalités pratiques METTRE À JOUR VOTRE DOSSIER FAMILLE

Pour accéder aux offres municipales, vous devez créer (pour une nouvelle inscription) ou mettre à jour (pour un renouvellement) votre dossier famille. La mise à jour de votre dossier est obligatoire chaque année.

#### Création du dossier famille

Pour créer votre dossier famille, vous pouvez :

- Soit prendre rendez-vous avec les services de la Ville
- Soit créer votre dossier en ligne : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)

Pour préparer votre dossier en ligne, vous devez scanner les documents ci-dessous (format jpeg, pdf...) qui seront à joindre sur l'Espace familles.

#### Pièces à fournir :

- Votre livret de famille complet (toutes les pages jusqu'au dernier enfant + 1 page blanche)
- Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, etc.)
- Une notification de la CAF en cours de validité lors de l'établissement de votre dossier (indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial)

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, faites calculer votre quotient par les services municipaux, en contactant la Direction de l'éducation ou la Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (contacts p.6 et 7).

- Complétez l'ensemble des informations demandées.

#### Mise à jour du dossier famille

Chaque année, vous devez mettre à jour :

**Votre dossier famille :** directement sur l'Espace familles, pour accéder aux activités de l'année scolaire suivante, et afin de donner votre consentement aux différentes autorisations nécessaires à l'accueil de votre enfant.

**Pensez à mettre à jour la ou les fiches enfants,** lorsque votre enfant fréquente une activité périscolaire ou extrascolaire, ou lorsqu'il est scolarisé dans une école publique de Saint-Herblain.

#### Si votre enfant est concerné par un Projet d'accueil individualisé (PAI)\* :

**Lors de la création ou la mise à jour du dossier famille :** cochez « oui » à la question « Votre enfant dispose-t-il d'un PAI ? ». Un formulaire vous sera communiqué par la Direction de l'éducation. Ce dernier sera à faire signer par le médecin ou le spécialiste qui suit votre enfant et sera à retourner obligatoirement, en version originale :

- En mains propres ou dans la boîte au lettre de la direction sous pli cacheté : 9 rue de Charente
- Ou par courrier : Mairie de Saint-Herblain - Direction de l'éducation 2 rue de l'Hôtel de Ville (indiquer sur l'enveloppe : « Pli confidentiel »)

**En dehors de la période de mise à jour du dossier, signalez le PAI :**

- Sur la messagerie de l'Espace familles
  - Ou, pour les familles n'ayant pas la possibilité d'utiliser l'Espace familles : par mail à [education@saint-herblain.fr](mailto:education@saint-herblain.fr).
- Le service concerné prendra ensuite contact avec vous.

\* PAI : document précisant les modalités de prise en charge de l'enfant en collectivité. 17

## Des démarches simplifiées

### Mise à jour du dossier famille sur l'Espace familles

Une adresse de messagerie est obligatoire pour la création du compte et sera communiquée à nos services pour l'enregistrement de votre dossier.

- Connectez-vous sur : [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr)
- Renseignez votre identifiant : l'adresse mail communiquée aux services de la Ville
- Cliquez sur « mot de passe oublié » pour générer un mot de passe automatique sur votre boîte mail. Il faudra changer ce mot de passe lors de votre première connexion.

Une fois votre dossier mis à jour et validé par les services, sélectionnez l'enfant puis l'activité souhaitée dans l'Espace familles afin d'effectuer vos réservations.

### Mise à jour du quotient familial pour le calcul de vos tarifs

Pour simplifier la mise à jour annuelle de votre quotient familial, autorisez le partage de données avec la CAF de Loire-Atlantique.

- Donnez votre consentement en ligne sur l'Espace familles.
- Ou : pour les familles n'ayant pas la possibilité d'utiliser l'Espace familles : complétez et envoyez le formulaire par écrit aux directions.

Formulaire « Autorisation de partage de données entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Saint-Herblain », disponible sur [espace-familles.saint-herblain.fr](http://espace-familles.saint-herblain.fr) ou sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

Une fois par an, avec votre consentement, la Ville récupère votre quotient familial auprès de la CAF pour calculer vos tarifs pour l'année scolaire suivante. En cas de changement, contactez les directions pour le signaler.

Le consentement est valable aussi longtemps que vous utilisez nos services, 1-2-3 ans...

Sauf en cas de changement, vous n'avez plus besoin, lors de la mise à jour annuelle de votre dossier famille, de nous adresser l'attestation CAF indiquant le quotient familial.

À tout moment, il est possible de retirer votre consentement en adressant un courrier aux directions.

## Pour vous accompagner

Tout au long de l'année, les directions proposent des rendez-vous personnalisés pour vous familiariser avec l'utilisation de l'Espace familles sur différents supports (ordinateur, tablette, smartphone). Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone (contacts directions p.6 et 7). Un accompagnement au numérique gratuit est également possible toute l'année à la Mairie de Saint-Herblain, au Carré des services, et au Pôle de services publics du Sillon. Renseignements : 02 28 25 23 16.

**Les règlements intérieurs des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont affichés dans les structures d'accueil, disponibles sur demande auprès des nos services et téléchargeables sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) et sur l'Espace familles.**

# DISPONIBLES DANS LES LIEUX PUBLICS DE VOTRE VILLE

Des offres pour chaque période de vacances



Des offres de séjours d'été 5/17 ans

Un guide pratique annuel 3/17 ans

Le programme trimestriel des 14/25 ans

Des événements toute l'année

